

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAPLUME
N°23/26

Séance du 21 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un avril, le Conseil Municipal de la commune de LAPLUME, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme COUDERT Séverine, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	14	14
		Pour : 14
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

MMES COUDERT Séverine, GAICHIES Chantal, MINATO Sylvie, PERRET Laurence, GRAS Mireille, LARVOL Katell, DESROUSSEAUX Valérie, STROH Anna, MM LABADIE Jean-Marc, GUINEDOR Christophe, PAILLET Michel, BENARD Cédric, MUSSOTTE Cédric, CASONATO Vincent.

Procurat ion(s) :**Etai(en)t absent(s) :**

M. BIOLATO Jean-Paul.

Date de la convocation
08 avril 2026

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
__/__/__

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(On)t été nommé(es) secrétaire(s) de séance :

M. LABADIE Jean-Marc.

__/__/__

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

et publication du

__/__/__

Le Conseil Municipal de la commune de LAPLUME, réuni sous la présidence de Mme COUDERT Séverine, Maire, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 le 9 mars 2026.

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un excédent de fonctionnement de :	171 829,92
	- un excédent reporté de :	377 656,30
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	549 486,22
	- un excédent d'investissement de :	210 862,89
	- un déficit des restes à réaliser de :	83 410,49
	Soit un excédent de financement de :	127 452,40

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	549 486,22
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	549 486,22
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	210 862,89

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à LAPLUME, le 22 avril 2026.

le(s) secrétaire(s) de séance



Le Maire Séverine COUDERT